

Clause de non concurrence après 6 mois d'activité

Par renaud friquet, le 17/04/2008 à 09:57

Je travail sur l'Ile de France, suite à une mutation, depuis novembre 2007 (donc depuis 6 mois)

Je viens de trouver un autre poste dans une autre entreprise mais mon employeur actuel souhaite faire fonctionner la clause de non concurrence sur toute l'Île de France. Que puis je faire ?